

ARRETE PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION REGIONALE DE CONCILIATION ET D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MEDICAUX, DES AFFECTIONS IATROGENES ET DES INFECTIONS NOSOCOMIALES DE NORMANDIE (CAEN)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 1142-1, L. 1142-2, L. 1142-4 à L. 1142-8, R. 1114-1 à R. 1114-4 et R. 1142-4-1 à R. 1142-18 et D. 1142-1 et suivants ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS) ;

Vu le décret n°2012-298 du 2 mars 2012 modifiant le dispositif de règlement amiable des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales ;

Vu le décret n°2014-19 du 9 janvier 2014 portant simplification et adaptation des dispositifs d'indemnisation gérés par l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales ;

Vu le décret du 26 juin 2024 portant nomination de Monsieur François MENGIN LECREULX, Directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie ;

Vu la décision du 16 octobre 2025 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

Vu l'appel à candidatures permanent ouvert par l'ARS pour renforcer la représentation des usagers au sein des deux CCI normandes dont celle de Caen ;

Vu le courriel du 2 juillet 2025 de l'association France Rein Normandie informant l'ARS du décès de Monsieur Serge GOUYE ;

Vu la candidature de Monsieur Xavier CLAUDE proposé par l'association ADMD sur la plateforme démarches simplifiées le 7 octobre 2025 ;

Considérant les propositions de désignation transmises par les associations et organisations concernées, ainsi que les avis recueillis conformément à l'article R. 1142-5 du code de santé publique.

ARRETE

ARTICLE 1 : La composition de la commission régionale de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales de Normandie (Caen) est complétée ou modifiée comme suit :

I – Au titre de représentants d’usagers proposés par des associations d’usagers du système de santé ayant fait l’objet d’un agrément :

- Monsieur Xavier CLAUDE est désigné en tant que premier suppléant de Madame Réjane TURGIS.

ARTICLE 2 : Le mandat des membres est de trois ans.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie. La saisine du tribunal administratif peut se faire via « Télerecours citoyens » www.telerecours.fr

ARTICLE 4 : Le Directeur général adjoint de l’Agence régionale de santé est chargée de l’exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 29/01/2026

Le Directeur général,

François MENGIN LECREULX

ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE DE LA COMMISSION REGIONALE DE CONCILIATION ET D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MEDICAUX, DES AFFECTIONS IATROGENES ET DES INFECTIONS NOSOCOMIALES (CAEN)

I – Au titre de représentants d’usagers proposés par des associations d’usagers du système de santé ayant fait l’objet d’un agrément au niveau régional dans les conditions prévues à l’article L 1114-1 ou ayant fait l’objet d’un agrément national et ayant une représentation au niveau régional :

TITULAIRE	Monsieur Nicolas VINCENT, proposé par l’association de l’Union régionale UFC Que choisir de Normandie ;
1 ^{er} SUPPLEANT	Monsieur Jacky HEBERT, proposé par l’association de l’Union régionale UFC Que choisir de Normandie ;
2 nd SUPPLEANT	Monsieur Bernard LAMBERT, proposé par l’association de l’Union régionale UFC Que choisir de Normandie.
TITULAIRE	Madame Annie LECONTE, proposée par l’Union régionale des associations familiales (URAF) de Normandie ;
1 ^{er} SUPPLEANT	Madame Martine LECHARPENTIER, proposée par l’Union régionale des associations familiales (URAF) de Normandie ;
2 nd SUPPLEANT	Madame Sylvie GAREAU, Proposée par l’association « Visite des malades en établissements hospitaliers et des résidents en EHPAD » (VMEH) du Calvados.
TITULAIRE	Madame Réjane TURGIS, Proposée par l’association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD) ;
1 ^{er} SUPPLEANT	Monsieur Xavier CLAUDE, Proposé par l’association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD) ;
2 nd SUPPLEANT	Marianne THEVENY, proposée par l’Union régionale des associations familiales (URAF) de Normandie.

II- Au titre des professionnels de santé :

1) Un représentant des professionnels de santé exerçant à titre libéral :

TITULAIRE	Monsieur le Docteur Arnaud BEQUIGNON, désigné après avis de l’Union régionale des professionnels de santé médecins libéraux (URML) de Normandie ;
1 ^{er} SUPPLEANT	Monsieur le Docteur Georges GUERIN-WALLNER, désigné après avis de l’Union régionale des professionnels de santé médecins libéraux (URML) de Normandie ;
2 ^{ème} SUPPLEANT	En attente de désignation.

2) Un praticien hospitalier

TITULAIRE	Madame le Docteur Frédérique PAPIN-LEFEBVRE, désignée après avis de l’Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers (INPH) ;
1 ^{er} SUPPLEANT	En attente de désignation ;
2 nd SUPPLEANT	En attente de désignation.

III – Au titre des responsables des institutions et établissements publics et privés de santé :

1) – Un responsable d'établissement public de santé :

TITULAIRE Madame Laure SALLS,
proposée par la Fédération hospitalière de France (FHF) de Normandie ;
1^{er} SUPPLEANT Madame Laure DE NOINVILLE,
proposée par la Fédération hospitalière de France (FHF) de Normandie ;
2nd SUPPLEANT en attente de désignation.

2) Deux responsables d'établissements de santé privés :

- Etablissement à but privé non lucratif

TITULAIRE Madame Myriam KRIKORIAN,
désignée par la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne
(FEHAP) de Normandie ;
1^{er} SUPPLEANT Madame Corinne LARMOIRE,
désignée par la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne
(FEHAP) de Normandie ;
2nd SUPPLÉANTE Docteur Caroline DIGEON-ROUXEL,
désignée par la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne
(FEHAP) de Normandie.

- Etablissement à but privé lucratif

TITULAIRE Madame Béatrice LE GOUPIL,
désignée par la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP) de Normandie ;
1^{er} SUPPLEANT Monsieur Dominique GUERARD,
désigné par la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP) de Normandie ;
2nd SUPPLEANT En attente de désignation.

IV – Au titre de l'Office National d'Indemnisation des Accidents Médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales :

TITULAIRE Monsieur Sébastien LELOUP,
Directeur de l'Office National d'Indemnisation des Accidents Médicaux, des
affections iatrogènes et des infections nosocomiales, ou son représentant.

V – Au titre des entreprises pratiquant l’assurance de responsabilité civile médicale prévue à l’article L. 1142-2 :

TITULAIRE	Madame Soraya BELAZIZ, représentante de la société SHAM ;
1 ^{er} SUPPLEANT	Madame Marie-Astrid BESNARD, représentante de la société PANACEA assurances ;
2 nd SUPPLEANT	Madame Alexandra ROSLANOWICK, Représentant de la société MACSF.

VI – Au titre des personnalités qualifiées dans le domaine de la réparation des préjudices corporels :

TITULAIRE	Madame Chantal FITZENBERGER, sage-femme ;
1 ^{er} SUPPLEANT	En attente de désignation ;
2 nd SUPPLEANT	En attente de désignation.
TITULAIRE	En attente de désignation ;
1 ^{er} SUPPLEANT	En attente de désignation ;
2 nd SUPPLEANT	En attente de désignation.